



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 95793

Texte de la question

Le projet de réforme de l'enseignement technologique suscite beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes. Aussi M. Jean-Marc Nesme demande-t-il à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative de lui indiquer les raisons de ce projet de réforme, qui devrait entrer en application à la rentrée scolaire 2011, et son contenu.

Texte de la réponse

La réforme du lycée est entrée en vigueur en classe de seconde générale et technologique depuis la rentrée 2010 et en première à la rentrée 2011. La série STI (sciences et technologies industrielles) sera progressivement remplacée par la nouvelle série STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) à compter de la rentrée 2012 en atteignant la classe de terminale. La réforme s'appliquera dans le même temps aux séries STL (sciences et technologies de laboratoire) et STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués). La réforme de la série technologique s'inscrit dans le mouvement général de la réforme du lycée, dont elle reprend les axes essentiels : des enseignements d'exploration proposés en seconde, qui permettent à tous les élèves de se familiariser avec un domaine de connaissances et facilitent leur choix d'orientation ; un accompagnement personnalisé concernant tous les élèves, qui comprend trois types d'activités : soutien, approfondissement, aide à l'orientation. Il se déroule sur deux heures hebdomadaires, soit 72 heures annuelles ; un dispositif de personnalisation des parcours complété par des stages et un tutorat. En effet, les élèves volontaires ont la possibilité de compléter leur accompagnement personnalisé : par des stages de remise à niveau pour éviter les redoublements et recevoir une aide ponctuelle ; des stages passerelles pour faciliter les changements d'orientation et la construction des compétences nécessaires aux enseignements de la série envisagée ; un tutorat, pour ceux qui souhaitent être aidés dans leur choix de parcours, de formation et souhaitent être particulièrement aidés dans leur choix d'orientation ; une nouvelle marge d'autonomie pour les établissements : pour chaque classe, les établissements disposent d'une enveloppe d'heures, pour créer des groupes à effectif variable quand cela est nécessaire. Les conseils pédagogiques sont consultés pour leur répartition. Les séries technologiques ont été modernisées afin de créer de véritables parcours permettant de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur. Cette volonté d'adapter les voies de formation à des besoins nouveaux est soulignée dans la mention du développement durable, présente dans chacun des nouveaux bacs technologiques industriels ; elle est également perceptible, au coeur même de l'ensemble des séries technologiques, dans le recul des aspects professionnalisants caractéristiques des formations technologiques telles qu'elles étaient conçues jusqu'à présent. Ainsi, entre la voie professionnelle dont la perspective reste l'insertion et la voie générale dont les modalités d'enseignement recourent encore très largement à l'abstraction en vue d'études longues se dessine une voie technologique médiane qui se fonde sur les besoins économiques identifiés et les prend largement en compte dans le cadre des notions et compétences qu'il convient d'acquérir. Moins concrètes et moins spécialisées, les nouvelles formations permettent des choix d'orientation plus ambitieux qu'auparavant et proposent une espérance d'études plus longues. Pour autant, l'obtention du brevet

de technicien supérieur reste l'objectif visé par les bacheliers technologiques, même s'ils peuvent éventuellement envisager une poursuite d'études. La place de la culture technologique a été préservée dans le cadre des enseignements d'exploration de seconde avec la préoccupation de poursuivre l'objectif d'égalité des voies de formation. Afin de renforcer les mécanismes d'orientation progressive, les enseignements d'exploration technologiques occupent un volume horaire moins important que les précédents enseignements de détermination. En effet, ils n'ont pas vocation à apporter des connaissances nécessaires à la poursuite d'études en cycle terminal mais, au contraire, à faire découvrir une discipline à des élèves parfois indécis. Par ailleurs, le choix de plusieurs enseignements d'exploration technologiques en classe de seconde est permis, par dérogation : afin de favoriser une meilleure connaissance des enseignements technologiques en classe de seconde, les élèves qui le souhaitent peuvent suivre un enseignement d'exploration supplémentaire à condition de choisir deux enseignements d'exploration technologiques. La réforme du lycée, qui a notamment pour ambition de valoriser les séries de l'enseignement technologique, devrait permettre à un plus grand nombre d'étudiants de devenir des techniciens hautement qualifiés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95793

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13452

Réponse publiée le : 27 décembre 2011, page 13610